

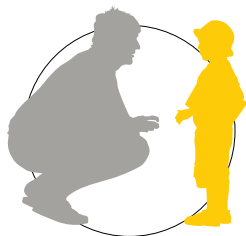


Petite enfance

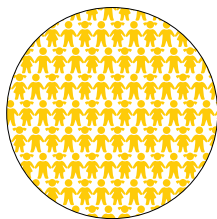
Nouveaux tarifs dès l'automne 2019

Genève,
ville sociale et solidaire

La petite enfance en chiffres



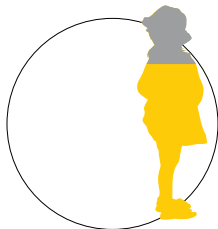
+ DE 1'500
COLLABORATEUR-RICE-S
QUALIFIE-E-S TRAVAILLENT
DANS LES CRÈCHES



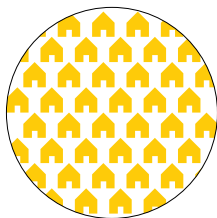
4'003
PLACES DISPONIBLES
DANS LES INSTITUTIONS
DE LA PETITE ENFANCE



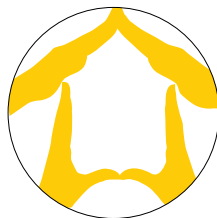
UN ENFANT SUR
DEUX FRÉQUENTE
LA CRÈCHE



EN MOYENNE **75%**
DU COÛT D'UNE PLACE
DE CRÈCHE EST
SUBVENTIONNÉ



ENTRE 2020 ET 2025,
640 NOUVELLES
PLACES SERONT
CRÉÉES



78 STRUCTURES
D'ACCUEIL POUR
LA PETITE ENFANCE

Structures d'accueil petite enfance ?

La Ville de Genève favorise une diversité de mode de gardes et soutient de nombreuses structures d'accueil petite enfance : crèches, crèches familiales, éco-crèches, jardins d'enfants et espace parents-enfants. Pour faciliter la lecture de ce document, le terme « crèche » est utilisé de façon générique. Il recouvre toute cette typologie de structures d'accueil.



Un encadrement de qualité

La petite enfance est depuis longtemps une priorité de la Ville de Genève.

Des normes d'encadrement strictes plébiscitées en votation populaire, des exigences très poussées en matière de formation des professionnel-le-s, des locaux adaptés, des activités diversifiées et des projets pédagogiques innovants, ont bâti la réputation de cette politique petite enfance qui rayonne bien au-delà de nos frontières. J'en suis extrêmement fière.

Dans nos villes, les crèches répondent en effet à une évolution de la société et aux besoins des familles dans lesquelles les parents travaillent.

Pour assurer le développement de cette prestation, sans rien sacrifier à la qualité, les prix de pension seront modifiés dès l'automne 2019.

Ce document résume la politique de la petite enfance soutenue par la Ville de Genève. Il apporte les informations utiles sur cette évolution des tarifs.

Des professionnel-le-s compétent-e-s

Il faut saluer le travail remarquable des collaboratrices – une grande majorité de femmes – et des collaborateurs qui ont permis le développement de la petite enfance, et leur engagement au quotidien pour accueillir plus de 4'800 enfants dans nos institutions.

Ces professionnel-le-s font de Genève ce qu'elle est : une ville qui est, et entend rester, exemplaire en matière de soutien à la parentalité.

Esther Alder, Conseillère administrative

La crèche, bien plus qu'un lieu de garde



UN ESPACE D'ÉVEIL

Avec de nombreuses activités, encadrées par des professionnel-le-s, les crèches sont des lieux où les enfants s'épanouissent et se développent tout en s'amusant.

UN ESPACE DE JEU

Les crèches favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité dans un environnement adapté. Elles permettent aux petits de jouer avec d'autres enfants.



UN ESPACE DE CRÉATIVITÉ

A la crèche, les enfants découvrent l'espace et le monde qui les entoure en développant leur créativité. Ils apprennent également à aiguiser leur curiosité, leurs goûts, leur sensibilité en laissant libre cours à leur imagination.

UN ESPACE DE PRÉVENTION

Les enfants sont pris en charge par des professionnel-le-s formé-e-s aux questions du développement des tout-petits. Les crèches jouent un rôle essentiel dans la prévention et la détection d'éventuelles difficultés de comportement et/ou d'apprentissage.



UN ESPACE D'INCLUSION

Pour se familiariser avec la vie en collectivité et ses règles, les enfants apprennent à s'exprimer et à écouter les autres. L'ouverture au monde et une bonne intégration passent par cet apprentissage et par ces échanges dès le plus jeune âge.





Simplification du système

Une réforme de la tarification de l'accueil dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève va entrer en vigueur dès l'année scolaire 2019-2020. Elle permettra de faciliter l'inscription d'un enfant, de simplifier le calcul du prix de pension et de s'harmoniser avec les tarifs des autres communes du canton.

Dès le 1^{er} novembre 2019, le prix de la pension sera calculé sur la base de l'avis de taxation fournit par l'administration fiscale cantonale, en lieu et place des nombreux justificatifs qui étaient demandés jusqu'à présent.

Pour les personnes qui ne disposent pas d'avis de taxation, le calcul continuera à se référer aux décomptes des revenus annuels et autres justificatifs probants.

En cas de changement de situation familiale ou de variation des revenus (+/- 20%), ce tarif pourra être révisé en cours d'année.

Le tarif calculé sera fixé pour toute l'année scolaire, ce qui permettra aux familles d'établir précisément leur budget.

De plus, les familles n'auront plus qu'un seul document à fournir.



Majoration des prix de pension

La participation des familles à la prise en charge des frais d'accueil dans les institutions va être adaptée pour tenir compte de l'évolution du renchérissement. Les barèmes en vigueur en Ville de Genève vont ainsi se rapprocher de ceux pratiqués dans les autres communes.

Un prix plancher sera introduit et le tarif maximum porté à 20'000 francs par an. De plus, le taux d'effort des familles va être légèrement adapté à la hausse.

Déduction des frais de garde

La hausse du prix de pension sera compensée par la modification de la Loi sur l'imposition des personnes physiques qui permettra aux familles de déduire les frais de garde effectifs à hauteur de 25'000 francs par enfant (au lieu de 3'992 francs jusqu'ici).

Pour bénéficier de cette déduction, il est impératif de conserver l'attestation de vos frais de garde qui vous sera remise par votre institution et de l'annexer à votre prochaine déclaration d'impôts.

Cette réforme assure une plus grande transparence et une meilleure équité pour l'ensemble des familles.

Trois exemples pour mieux comprendre

Famille	A	B	C
Revenu annuel brut	80'000.–	110'000.–	170'000.–
Revenu annuel déterminant	69'200.–	95'100.–	146'900.–
Situation en 2018			
Prix de pension	503.–	736.–	1'277.–
Prix après abattement fiscal	466.–	685.–	1'211.–
Situation dès le 1^{er} novembre 2019			
Prix de pension	515.–	755.–	1'312.–
Prix après abattement fiscal	462.–	649.–	1'073.–
Gain mensuel	4.–	36.–	138.–

Prix de pension d'une place en crèche calculé pour une prise en charge d'un enfant à plein temps. Exprimé en CHF par mois.

Rabais fratrie

Lorsque deux enfants ou plus d'une même famille sont placés simultanément dans une structure petite enfance subventionnée par la Ville de Genève, ils bénéficient de réductions: 50% pour le 2^e enfant et 100% pour le 3^e dont la prise en charge est entièrement gratuite.

Rabais famille nombreuse

A partir de trois enfants à charge, CHF 10'000 sont déduits pour le calcul du revenu déterminant.

Calendrier

15 octobre 2019

Date limite pour remettre votre avis de taxation ICC 2018 pour être pris en compte dès novembre

1^{er} novembre 2019

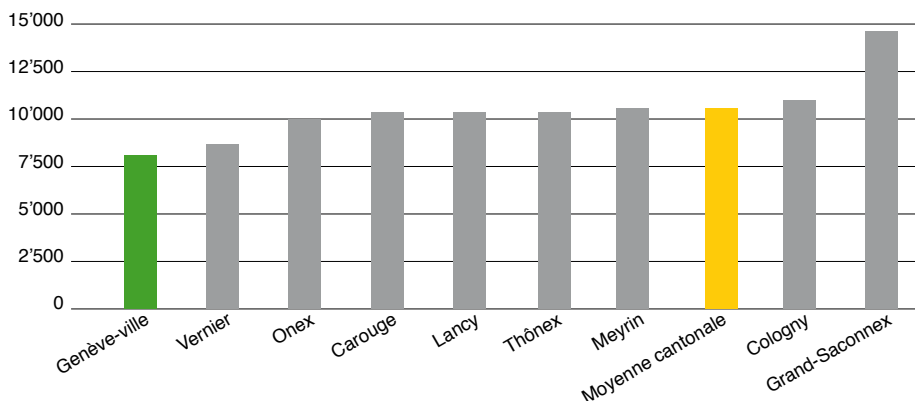
Entrée en vigueur de la nouvelle tarification

31 octobre 2019

Fin du mode de calcul actuel de prix de pension qui est resté inchangé jusqu'alors

Prix de pension : Comparaison intercommunale après mise en œuvre de la nouvelle tarification

Exemple d'une famille avec un revenu annuel brut de CHF 110'000.
Prix de pension calculé pour une prise en charge à plein temps d'un enfant.



Source: Graphique élaboré à partir du Rapport de l'Observatoire cantonal de la petite enfance, novembre 2017.

Les tarifs en Ville de Genève restent après modification parmi les plus bas du canton.

2019 - 2020

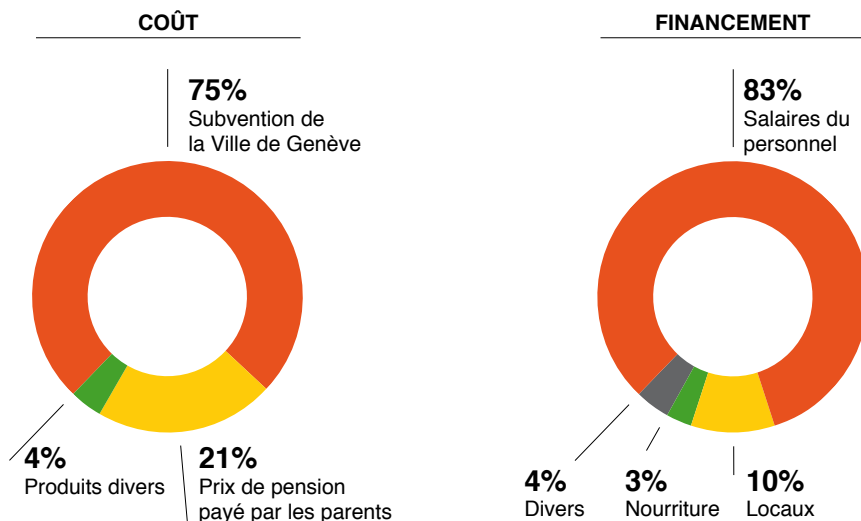
Vous avez la possibilité de déduire vos frais de garde à concurrence de 25'000 francs par enfant

Août 2020

Calcul du prix de pension de l'année scolaire 2020-2021 sur la base de l'avis de taxation de vos revenus 2019

Coût et financement d'une place en crèche

En 2019, le coût moyen d'une place est de 42'000 francs.



Ouverture de nouvelles places dès 2020

De nouvelles structures d'accueil petite enfance vont être construites et aménagées par la Ville de Genève dans les prochaines années, dont :

Le Carré Vert (Jonction)	171 places
Gare des Eaux-Vives (Eaux-Vives)	108 places
Route de Frontenex 54 (Eaux-Vives)	96 places
Place Jargonnant (Eaux-Vives)	59 places
Ancien-Manège (Cité)	30 places
La Forêt (Petit-suisse)	80 places
Vernets (Acacias)	100 places

Suite à l'adoption, en août 2018, de la réforme fiscale (RFFA), les entreprises participeront au financement des crèches. Pour la Ville de Genève, ce montant est estimé à 11 millions de francs.



Important

Remettez au plus vite votre avis de taxation ICC 2018 à l'institution de la petite enfance de votre enfant.

Conservez l'attestation de frais de garde 2019 qui vous sera remise début 2020.

Plus d'informations sur
www.geneve.ch/tarification-creches

Et l'essentiel en anglais également sur
www.geneve.ch/tarification-creches

Le personnel administratif des structures d'accueil petite enfance est le plus qualifié pour répondre à vos questions.
N'hésitez pas à le solliciter.



IMPRESSUM

Rédaction

Service de la petite enfance

Coordination

Département de la cohésion sociale
et de la solidarité

Conception graphique

VOXIA communication

Crédits photographiques

Ville de Genève, Magali Girardin
Août 2019